



**Liste non-exhaustive des activités réglementées au sens de
l'art. 596, al. 1, du Code Judiciaire.**

(dernière actualisation : May 2020)

- distillerie / fabrique de liqueurs : exploitation d'une –
- affrètement fluvial : direction / cadre du personnel technique
- agence de voyage
- agent immobilier
- armes : licence (particuliers)
- armes : armurier/intermédiaire
- assurances : administrateur/directeur/gérant/mandataire
- auto-écoles (personnel)
- débit de boissons fermentées / débit de boissons spiritueuses
- camping (exploitation)
- chasse (permis)
- détective privé
- entrepreneur de travaux (agrégation)
- établissement de crédit : gérant/administrateur/membre comité direction/directeur
- garde champêtre particulier
- gardien de la paix
- hôtelier (hébergement touristique)
- intermédiaire de crédit à la consommation : administrateurs, gérants, directeurs ou fondés de pouvoir
- invention (brevet)
- nature (garde forestier / surveillance)
- oiseaux (agrément)
- pêche (autorisation)
- professions comptables et fiscales
- reviseur d'entreprise
- sociétés fonds communs de placement : administrateur/directeur/fondé de pouvoir/commissaire
- steward (football)
- taxi : exploitant
- taxi : chauffeur
- transport de marchandises : courtier / commissionnaire-expéditeur
- transport de choses (conditions d'honorabilité)
- transport de personnes (exploitant d'un -)
- marchés publics
- fonctionnaire "SAC" (sanctions administratives communales)
- sécurité / gardiennage : dirigeant entreprise gardiennage (formation)
- sécurité / gardiennage : agent de gardiennage - accompagnement véhic. except. (formation)
- stupéfiants et psychotropes : autorisation